

COMMUNE DE TOULOUGES 66350	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017
--------------------------------------	--

L'an 2017 et le 28 mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Bernadette CARDIN-MADERN, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Laëtitia SOUNIER, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Catherine DUMAS, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Hervé MASSE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents excusés : Franck DE LA LLAVE

Secrétaire de séance : Bernadette CARDIN-MADERN

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

Décision n°2017/06 : Association DRECERES – avenant n° 1 à la convention 2017 prévoyant 1 jour supplémentaire d'intervention, le 22/03/2017, d'un montant de 295,00 €

Décision n°2017/07 : Réalisation d'une résidence intergénérationnelle avec Roussillon Habitat – création en rez-de-chaussée d'une Maison d'Assistantes Maternelles, d'un restaurant et d'un RAM – Mission d'ordonnancement de pilotage et de Coordination attribuée à la SARL Coordination Catalane, pour un montant de 5 765,12 € HT,

Décision n°2017/08 : Réalisation d'une résidence intergénérationnelle en co-maîtrise d'ouvrage avec Roussillon Habitat – création en rez-de-chaussée d'une Maison d'Assistantes Maternelles, d'un restaurant et d'un RAM – Mission de géomètre attribuée à la SCP CRETIN-MAITENAZ – MOREAU, pour un montant de 433,49 € HT,

Décision n°2017/09 : Réalisation d'une résidence intergénérationnelle en co-maîtrise d'ouvrage avec Roussillon Habitat – création en rez-de-chaussée d'une Maison d'Assistantes Maternelles, d'un restaurant et d'un RAM – Mission de C. S. P. S attribuée à la SARL B. E. G, pour un montant de 2 882,56 € HT,

Décision n°2017/10 : Réalisation d'une résidence intergénérationnelle en co-maîtrise d'ouvrage avec Roussillon Habitat – création en rez-de-chaussée d'une Maison d'Assistantes Maternelles, d'un restaurant et d'un RAM – Mission de Contrôle Technique attribuée à BUREAU VERITAS, pour un montant de 8 880,00 € HT,

Il est procédé ensuite à l'exposé de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

A – EXERCICE 2016

1 – Comptes Administratifs du Budget Principal et des Budgets Annexes

Jean ROQUE se retire du vote et du débat et laisse la présidence à Mireille REBECQ.

A - Section d'investissement

Mireille REBECQ présente à l'Assemblée le compte administratif 2016 :

- l'exécution des dépenses d'investissement s'élève à 3 268 652,35 €
- l'exécution des recettes d'investissement s'élève à 1 642 236,41 €

Elle rappelle les principaux programmes d'investissement réalisés en 2016 :

- **Opération 101 : acquisitions mobilières et immobilières :**

- lave vaisselle du restaurant scolaire,
- dalles de protection du sol du centre sportif Naturopole,
- acquisition des parcelles pour les travaux de l'avenue Maillol,
- acquisition parcelle SAFER,
- matériel éco responsable pour les espaces verts,
- matériel informatique pour l'ALSH, l'OMJC la crèche, la police municipale,
- sèche mains à l'école élémentaire,
- mobilier pour le RAM.

- Subventions reçues :

- . Réserve parlementaire de la sénatrice : 7 095 €,
- . Agence de l'Eau : 35 122 €,

- **Opération 102 : Matériel roulant :**

- acquisition d'un tractopelle pour les services techniques,
- cyclomoteur pour le gardien du parc de Clairfont,

- **Opération 103 : entretien des bâtiments communaux :**

- programme de rénovation énergétique : école maternelle, école élémentaire, centre administratif de Clairfont, ALSH, crèche municipale,
- Tableaux interactifs et ordinateurs portables à l'école élémentaire,
- Enseignes lumineuses centre sportif,
- Bassin d'orage du lotissement la Cerdagne,
- extension de l'alarme de l'école élémentaire,
- travaux de rénovation ancien logement du gardien.

- Subvention reçue

- . FSIPL : 74 939 €

- **Opération 104 : Voirie**

- SYDEEL, Avenue Maillol,
- SYDEEL, Rue Courteline.

- **Opération 125 : Valorisation du Parc de Clairfont,**

- achats d'arbres.

- **Opération 207** : El Mil-lenari
 - Consoles lumière et son,
 - Eclairage et matériel son.

- **Opération 219** : Colombarium - cimetières
 - Rénovation des cimetières Vieux et Père Pinya,
 - Urnes crématoriales.
 - Fonds de concours PMM : 82 726 €

- **Opération 220 : Aménagement urbain**
 - Aménagement paysager parvis camp de maig

- **Opération 221 : Aménagement Despioch et abords de la médiathèque**

Subventions reçues :

 - DETR 2015 : 21 401 €,
 - DETR 2013 : 6 563 €,
 - Conseil Départemental : 25 506 €,
 - Conseil Régional : 10 000 €.

- **Opération 240** : Plan d'accessibilité
 - Travaux divers
 - DETR : 65 611 €.

Elle indique que pour la section d'investissement, le résultat de clôture, s'élève à – 1 299 691,64 €.

B - Section de fonctionnement

Mireille REBECQ indique au Conseil Municipal que

- l'exécution des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 103 326,28 €,
- l'exécution des recettes de fonctionnement s'élève à 7 938 306,84 € faisant ainsi ressortir, pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture de 3 596 802,63 €.

Elle rappelle les principaux postes de dépenses de la section de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général (téléphone, fournitures d'électricité, de fluides, petits matériel, location, maintenance...)

Elle souligne l'économie de 8,81% par rapport au compte administratif 2015, soit 87 808 € de moins.

Elle rappelle les principales mesures mises en place pour limiter l'augmentation de ces dépenses de fonctionnement : prise en charge des factures d'éclairage public par PMM, mais retenues sur l'attribution de compensation. Diminution de ce poste de près de 85 000 €, les chaudières vieillissantes doivent être remplacées pour espérer diminuer la charge de ce poste.

Des travaux de rénovation énergétique seront proposés sur plusieurs sites, le nouveau marché passé par la commune au 1er janvier 2017 devrait permettre de réaliser des économies, réduction du coût du carburant grâce au transfert d'un véhicule à PMM et le nouveau contrat des cartes de carburant souscrit auprès de Total Accès, diminution du poste fournitures de bureau.

Chapitre 012 – Charges de personnel.

Elle explique que l'évolution de la dépense, qui passe de 2 414 537 € en 2015 à 2 780 833 €, est principalement due à l'intégration des 16 agents de la crèche, de 4 agents des services techniques, deux titulaires et deux agents contractuels transférés au 1er janvier 2016, à la stagiairisation d'un attaché territorial, au maintien de salaire des agents en maladie ordinaire et leur remplacement (services espaces verts, crèche, école maternelle), au reclassement indiciaire des catégories B au 1er

janvier 2016, au rappel de la NBI, à la garantie individuelle du pouvoir d'achat pour certains agents, et à l'ouverture du RAM en septembre 2016.

Chapitre 065 – Autres charges de gestion courante.

Mireille REBECQ précise que ce chapitre est en diminution de 34,06 %, notamment en raison du paiement par la Communauté Urbaine PMM, de la contribution au SDIS.

Il s'agit du chapitre qui prévoit les contributions au SDIS, au SIVOM, subventions aux CCAS, OMJC, la subvention d'équilibre au Restaurant scolaire, les subventions versées aux diverses associations. Ce chapitre a été réalisé à 87% en 2015. Elle indique que la gestion de ce chapitre a été bien maîtrisée, sans diminuer les subventions aux associations, contrairement à d'autres communes.

Il est procédé de même pour les comptes administratifs des budgets annexes suivants :

- Restaurant scolaire,
- Logements Sociaux Côté,
- Logements Sociaux II,
- Parking Côté,
- Lotissement Als Horts,
- ZAC du Mas Puig Sec.

Mireille REBECQ consulte l'Assemblée et c'est par 25 voix pour, qu'il est donné acte de la présentation du compte administratif 2016 du Budget Principal et des comptes administratifs 2016 des Budgets Annexes. L'Assemblée municipale constate pour la comptabilité principale et pour celle des budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion et reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que présentés sur les différents comptes administratifs 2016.

2 – Compte de gestion

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, que ce soit pour le Budget Principal ou pour les budgets annexes.

B – AFFECTATION DU RESULTAT

C'est par 26 voix pour, que le Conseil Municipal décide que l'excédent de fonctionnement du Budget Principal, soit 1 293 894,97 €, est affecté en réserves au compte 1068 de la section d'investissement pour 532 072,90 €, et au compte R002 de la section de fonctionnement pour 761 822,07 €.

C – EXERCICE 2017

1 – Examen du Budget Principal et des Budgets Annexes

Le PDLF, Projet de Loi de Finances 2017 a donné les grandes orientations en matière de dotations et d'évolutions fiscales :

- Baisse de la DGF versée aux collectivités territoriales,
- Fiscalité :
 - Augmentation des bases de 0,4%, contre 1% en 2016. Dorénavant, l'augmentation des bases s'effectuera sur l'inflation constatée et non plus sur l'inflation prévisionnelle.
 - Diminution des allocations compensatrices de l'Etat.

Elle rappelle également que le SIVOM Portes Roussillon Pyrénées a été dissous au 1er janvier 2016 et que la Commune de Toulouges a dû intégrer au sein du budget communal, la compétence Petite Enfance, la crèche qui est devenue municipale et la reprise de certains prêts en section d'investissement.

Elle rappelle que l'objectif du budget 2017 est de constituer une épargne nette positive.

Mireille REBECQ détaille, par chapitre, la proposition du budget 2017. Elle précise que ce budget 2017 s'équilibre à hauteur 10 718 947,21 € dont 6 285 637,48 € pour la section de fonctionnement et 4 433 309,73 € pour la section d'investissement.

Les principaux objectifs de la construction du budget 2017 qui ont été fixés par la commission Finances sont dans la continuité des objectifs de 2016 :

:

- Pas d'augmentation des taux d'imposition,
- Maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement,
- Programme pluri-annuel respecté pour les opérations d'investissement,
- Demandes systématiques de subventions à la Région, au Département, à la Communauté Urbaine et à l'Etat pour les opérations d'investissement.

Section de fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 6 285 637,48 € :

✓	Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 070 186,67 €
✓	Chapitre 012 – Charges de personnel	3 140 153,67 €
✓	Chapitre 065 – Autres charges de gestion courante	1 188 643,67 €
✓	Chapitre 066 – Charges financières	142 350,00 €
✓	Chapitre 067 – Charges exceptionnelles	20 000,00 €
✓	Chapitre 068 – Provisions	15 000,00 €
✓	Chapitre 042 – Amortissements	270 418,00 €
✓	Chapitre 022 – Dépenses imprévues	395 240,47 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 285 637,48 € :

•	Chapitre 070 – Produits des services du domaine	419 290,00 €
•	Chapitre 073 – Impôts et Taxes	3 365 070,00 €
•	Chapitre 074 – Dotations et participations	1 474 036,00 €
•	Chapitre 075 – Autres produits de gestion courante	150 360,00 €
•	Chapitre 077 – Produits exceptionnels	35 000,00 €
•	Chapitre 042 – Travaux en régie	40 000,00 €
•	Chapitre 013 – Atténuations de charge	100 000,00 €

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 433 309,73 € et proviennent principalement :

* des recettes propres : Fond de Compensation de la TVA, taxe d'Aménagement, taxe d'aménagement des permis de construire déposés avant le 1er janvier 2016, amortissements, participation de l'aménageur de la ZAC du Mas Puig Sec.

* Des subventions : projets structurants du Conseil Départemental : 5 opérations font l'objet de ces subventions (le Centre culturel El Mil-lenari, le restaurant scolaire, la médiathèque, l'aménagement urbain, le centre ancien) et représentent une recette de 90 600 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 433 309,73 € et se décomposent ainsi :

Programmes pluri-annuels communaux :

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux (ALSH, écoles maternelle et élémentaire, centre sportif Naturopole),
- Rénovation des bâtiments communaux : le centre administratif de Clairfont, les écoles élémentaire (quatre classes) et maternelle (trois classes), la salle de cinéma, l'église,
- Rénovation des sols souples des jeux de la Poste,
- Vidéoprotection : extension,
- Agenda d'accessibilité : le bâtiment de la salle des fêtes.

Nouveaux investissements :

- Matériel informatique : remplacement d'ordinateurs dans les services communaux, à l'ALSH et à l'« Espace jeunes »,
- Outillage à batterie pour le service Espaces Verts,

- Travaux d'arrosage des stades municipaux,
- Travaux de pluvial des Avenues Maillol et Lavoisier,
- Matériel roulant : Acquisition de véhicules pour les Services Techniques,
- Abords de la médiathèque : aménagement du Parc Esparre,
- Réaménagement de la Place Louis Lacaze,
- Démarrage des travaux de la Résidence Intergénérationnelle,
- Vie des quartiers.

La dette :

Le remboursement de la dette en capital du budget général passe de 723 786 € en 2016 à 685 666 € en 2017, avec l'intégration de l'annuité de l'emprunt refinancé.

La Ville de Toulouges a une dette très saine avec un encours classé, en totalité, en 1A, (classement Gissler).

Le taux moyen prévisionnel de l'année 2017, avec la reprise des prêts du SIVOM, sera de 2,49%.

Le budget Primitif 2017 de la Commune est voté à l'unanimité.

2 - Budgets annexes

Mireille REBECQ soumet ensuite, à l'examen, les projets des budgets annexes suivants :

- Restaurant scolaire,
- Lotissement Als Horts,
- Logements sociaux Côté,
- Logements Sociaux II,
- Parking Côté,
- ZAC Mas Puig Sec.

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité.

3 - Vote des taux d'imposition

Dans le cadre de la présentation du budget principal de la Commune, pour l'exercice 2017, et conformément à la proposition du Maire lors de la Commission Finances du 27 mars 2017, Mireille REBECQ propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières.

Les taux, ainsi maintenus, font ressortir un produit fiscal attendu de 2 831 297,00 €.

L'équipe municipale a gelé les taux d'imposition, en soutien au pouvoir d'achat des ménages toulougiens ; c'est une décision importante.

C'est à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le Conseil Municipal fixe pour 2017, le taux des taxes directes locales comme suit :

- | | | |
|---|--------------------------|---------|
| – | Taxe d'Habitation | 13,34 % |
| – | Taxe Foncière (Bâti) | 18,83 % |
| – | Taxe Foncière (non Bâti) | 49,50 % |

4 - Attribution de subventions – Année 2017

Mireille REBECQ invite l'Assemblée à se reporter page 13 du document de présentation budgétaire où le détail des subventions aux établissements publics et aux associations diverses fait ressortir un montant global de 892 220,00 €.

C'est à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le Conseil Municipal arrête la liste des subventions accordées pour l'année 2017.

5 – Programme d'amélioration de la qualité acoustique d'un établissement public accueillant de jeunes enfants – Demande de subvention auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Elise ROUBY, adjointe à la Jeunesse, rappelle que la prévention du bruit est une préoccupation présente dans les démarches de développement durable et qu'elle contribue à l'amélioration du bien-être des populations. En effet, il est reconnu que le bruit, dans les établissements sensibles accueillant de jeunes enfants, peut gravement affecter leur comportement, être source de tension, d'agitation, voire d'agressivité.

Dans le cadre de son Agenda 21, et afin d'améliorer le bien-être des jeunes enfants, ainsi que celui de son personnel encadrant, la commune de Toulouges, a donc décidé d'agir sur la qualité acoustique du restaurant scolaire, par des travaux d'isolation phonique.

Ces travaux pourraient être subventionnés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour un montant maximum de 20 000 € et se décomposent comme suit :

Bâtiments	Travaux
Restaurant scolaire situé espace Despioch	Isolation des murs par des panneaux d'isolation phonique et installation de claustras d'isolation phonique

Vote pour, à l'unanimité.

6 – Transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques entre Perpignan et Toulouges – approbation des tarifs et de la convention

Bernadette CARDIN-MADERN, adjointe à l'Education, rappelle à l'Assemblée que depuis de nombreuses années, il existe entre Perpignan, commune d'accueil et Toulouges, commune de résidence, une convention qui organise le transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques.

Par délibération du 4 novembre 2016, la commune de Perpignan a fixé la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques demandées par Perpignan, en sa qualité de commune d'accueil, pour l'année scolaire 2016/2017.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- pour les écoles préélémentaires, attribution d'un forfait de 1 460 € par enfant,
- pour les écoles élémentaires, attribution d'un forfait de 545 € par enfant,

Elle précise que cette participation demandée par la ville de Perpignan est calculée, chaque année, d'après les dépenses de fonctionnement inscrites au dernier compte administratif, approuvé par le Conseil Municipal de la Ville en se référant à la liste des dépenses obligatoires citées dans la circulaire du 25 août 1989, mise en perspective avec la circulaire du 27 août 2007 pour assurer le total respect du principe de parité public/privé.

Vote pour à l'unanimité

7- Transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques entre Toulouges et les communes de résidence – Approbation des tarifs et convention

Bernadette CARDIN-MADERN rappelle que le Conseil Municipal doit délibérer annuellement pour fixer les tarifs relatifs au transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques entre Toulouges, commune d'accueil et les communes de résidence, conformément à l'article L.212-8 du Code de l'Education :

Les dépenses de fonctionnement ont été évaluées, pour l'année scolaire 2016/2017 sur la base des opérations du compte administratif 2016.

Elle propose de délibérer, pour fixer les nouveaux tarifs et autoriser le Maire à conventionner avec les communes limitrophes.

Le montant de la participation demandée par la Ville de Toulouges, commune d'accueil, pour l'année scolaire 2016/2017 sera donc de :

- pour les écoles préélémentaires, 1 460,00 € par enfant,
- pour les écoles élémentaires, 303,79 € par enfant

La présente convention entrera en vigueur pour l'année scolaire 2016/2017 et s'appliquera, désormais, en lieu et place des précédentes conventions.

Vote pour à l'unanimité.

8 – Contrat d'association avec l'école Sainte Marie – Contribution forfaitaire aux dépenses de fonctionnement

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée que la loi Carles oblige les communes à participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privés.

Pour l'année scolaire 2016-2017, la participation se monte à 303,79 € par enfant, soit un montant total de 9 721,28 €, pour 32 enfants inscrits en élémentaire.

Vote pour à l'unanimité.

9 – USAT Basket – Annulation du remboursement de la subvention perçue par la SAOS Toulouges Catalogne Basket

Gaston COUBRIS, adjoint au Sport, rappelle à l'Assemblée que la SAOS Toulouges Catalogne Basket a été mise en sommeil le 30 juin 2015. A cette date, elle était redevable à la commune d'un trop perçu de subvention de 13 500 € et l'USAT Basket s'est substituée à la SAOS pour ce remboursement.

Par délibération n°2015/11/07 du 17 novembre 2015 la Commune a autorisé l'USAT Basket à rembourser ce trop perçu de subvention 2015, par 10 échéances, à compter de fin novembre 2016.

Devant les difficultés financières rencontrées et l'incapacité de pourvoir aux remboursements des échéances par l'USAT Basket, le Maire et la commission Sports proposent au Conseil municipal d'annuler la dette et le Trésorier Principal demande à ce qu'une délibération soit prise.

Vote pour à l'unanimité.

10 – Programme pluriannuel d'investissement – Voirie 2017 – Versement d'un fonds de concours à Perpignan Méditerranée Métropole

Mireille REBECQ explique que pour compléter le financement du Programme Pluriannuel d'Investissement voirie 2017 qui concerne l'aménagement des abords de la médiathèque et la fin de la rénovation du chemin du Calvaire et de la rue Courteline (éclairage public et trottoirs), il convient de verser à la Communauté Urbaine PMM un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 275 000 € pour réaliser ces travaux.

En effet, lors de la dernière commission finances, les élus ont décidé de mettre fin aux autorisations de programme des pôles territoriaux. Chaque commune devra respecter, annuellement, le montant qui lui avait été alloué, soit pour Toulouges 330 000 € plus 82 500 € soit 412 500 €.

Les travaux du Programme Pluriannuel d'Investissement 2017 ont été estimés à 687 500 €

Vote pour à l'unanimité

11 – CITY STADE - Demandes de subventions

Gaston COUBRIS rappelle les bienfaits du sport auprès des adultes, des enfants et des adolescents, ainsi que les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Dans le cadre de sa politique sportive et de son Agenda 21, la commune de Toulouges souhaite encourager la pratique sportive et participer à l'épanouissement de sa population en proposant des équipements sportifs ouverts à tous. Le nouveau quartier du Mas Puig Sec a été choisi pour accueillir la future aire sportive de plein air qui sera composée d'un city stade, d'une aire fitness de plein air et de jeux pour enfants.

La commune de Toulouges souhaite démarrer cette opération en 2017 par la réalisation du city stade, afin de permettre au plus grand nombre, et sans restriction d'âge, la pratique gratuite de sports tels

que le basket-ball, le handball et le football. Une petite piste d'athlétisme d'environ 100 m fera le tour du stade et permettra l'échauffement des sportifs. De plus, ce nouvel équipement permettra d'accueillir les enfants du périscolaire dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

Le coût prévisionnel de l'implantation du city stade est estimé à 60 000 € HT, dont 31 300 € HT pour la construction de la dalle et 29 000 € HT, pour les équipements.

Gaston COUBRIS explique à l'assemblée que cette opération pourrait être subventionnée :

- Par la Sénatrice Hermeline MALHERBE, au titre de la Réserve Parlementaire,
- par le Centre National de Développement du Sport,
- par le Conseil Régional Occitanie – Pyrénées-Méditerranée.

Vote pour à l'unanimité.

12 - Résidence intergénérationnelle - Demandes de subvention

Mireille REBECQ rappelle que la Ville de Toulouges a souhaité la création d'une résidence intergénérationnelle située Rue de la Grangerie, comprenant :

- 21 logements, totalisant une superficie de 1 255 m², situés au 1er et 2ème étage.

En rez de chaussée :

- un restaurant destiné aux aînés avec une salle de convivialité seniors de 170 m²,
 - un service public communal dédié à la Petite enfance composé d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) qui a comme mission d'animer le réseau des 35 assistantes maternelles de la commune, et une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Elle rappelle également que par délibération n°2017/01/10 du Conseil municipal du 18 janvier 2017, la commune a autorisé le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage en désignant Roussillon Habitat SA HLM des P-O comme maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de réalisation des travaux de construction.

Le montant prévisionnel des travaux du rez-de-chaussée, à la charge de la commune s'élève à 721 669,29 € H.T. peuvent bénéficier de subventions de la part :

- du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre de l'Aide Directe aux Equipements Structurants,
- du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Vote pour à l'unanimité.

Séance levée à 20h00

La Secrétaire de séance,

Babeth CARDIN- MADERN